Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260320-20260423-DE

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 20 mars 2026

En exercice	Présents	Votants
24	25	26

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 23/03/2026

Et
Publication ou notification du : 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt Mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Monsieur Dominique DENIEUL, Maire sortant.

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL	M. François-Xavier De BLIGNIERES	M. Gilles SEILLIER
Mme Alexandra JOUADÉ	Mme Renée FOUGERES	Mme Coline BOURSIER LACIRE
M. Sylvain GARNIER	M. Gilles THIEBOT	M. Gaëtan PRECIGOUT
Mme Armelle HAUCHECORNE	Mme Hélène MAUPETIT MOUNIER	Mme Christine LAMOUREUX
M. Ludovic CROYAL	M. Yohann VAULÉON	M. Eric MILAN
Mme Martine JOUANNET	M. Alain HERVAGAULT	Mme Claudine DESHOMMES
M. Michel RIOU	Mme Emilie DUVAL	M. Maxime ROLLAND
Mme Patricia CASSONNET	M. Sylvain NIEL	
Mme Christine AGIER	Mme Katia PEIGNÉ	

Absents : M. Jean-Benoît DUFOUR

Date de convocation : 21 mars 2026

Secrétaire de séance : M. Gilles THIEBOT

Procurations : Mme Anne-Sophie COUPEL à Mme Alexandra JOUADÉ

****

2026-04-23 – Institutions et vie politique // Installation du Conseil municipal de la commune nouvelle de Piré-Chancé

Monsieur Dominique DENIEUL, Maire sortant de la commune nouvelle de Piré-Chancé, procède à l'appel de l'ensemble des conseillers municipaux qui ont été proclamés élus à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026 :

Prénom - Nom	Prénom - Nom	Prénom - Nom
1. M. Dominique DENIEUL	**10. Mme Christine AGIER**	**19. M. Sylvain NIEL**
2. Mme Alexandra JOUADÉ	**11. M. François-Xavier DE BLIGNIERES**	**20. Mme Katia PEIGNÉ**
3. M. Sylvain GARNIER	**12. Mme Renée FOUGERES**	**21. M. Gilles SEILLIER**
4. Mme Armelle HAUCHECORNE	**13. M. Gilles THIEBOT**	**22. Mme Coline BOURSIER-LACIRE**
5. M. Ludovic CROYAL	**14. Mme Hélène MAUPETIT-MOUNIER**	**23. M. Gaëtan PRECIGOUT**
6. Mme Martine JOUANNET	**15. M. Yohann VAULEON**	**24. Mme Christine LAMOUREUX**
7. M. Michel RIOU	**16. Mme Anne-Sophie COUPEL**	**25. M. Eric MILAN**
8. Mme Patricia CASSONNET	**17. M. Alain HERVAGAULT**	**26. Mme Claudine DESHOMMES**
9. M. Jean-Benoît DUFOUR	**18. Mme Emilie DUVAL**	**27. M. Maxime ROLLAND**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260320-20260423-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2113-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Piré-Chancé à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires du bureau centralisateur de la commune de Piré-Chancé en date du 15 mars 2026 ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 2113-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2023-580 du 19 juillet 2023 relative à la réforme des scrutins locaux, les communes nouvelles bénéficient, à compter de leur deuxième renouvellement général, d'un nombre de conseillers municipaux aligné sur celui de la strate démographique immédiatement supérieure à leur population totale légale. Cette mesure vise à renforcer la représentativité des communes nouvelles, tout en tenant compte de leur dynamique territoriale et de leur organisation administrative spécifique.
Pour la commune de Piré-Chancé, dont la population est comprise entre 3 000 et 3 499 habitants, le nombre de conseillers municipaux est donc fixé à 27 (contre 23 pour les communes de cette strate non issues d'une fusion), conformément à l'article R. 2121-1 du CGCT.

Monsieur Dominique DENIEUL déclare les membres appelés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux de la commune nouvelle de Piré-Chancé.

Pour copie conforme au registre,
Le Maire,
M. Dominique DENIEUL

